

Montréal, le 22 novembre 2005

Monsieur Jean Perrault
Président et maire de Sherbrooke
Union des municipalités du Québec
680 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter en tant que nouveau président de l'Union des municipalités du Québec. En tant que maire de Sherbrooke et élu très actif également à la Fédération canadienne des municipalités, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses municipalités du Québec ont adopté récemment des résolutions concernant **l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**, négocié actuellement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'UMQ a elle aussi pris position en septembre 2004. En tant qu'organisme mobilisé sur cette question, ATTAC-Québec l'en félicite car ce geste est important.

L'Association québécoise pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens, mieux connue sous le nom d'ATTAC, est une association citoyenne non-partisane présente dans 40 pays et qui traite des dossiers relatifs à la mondialisation. À l'approche de la **ministérielle de l'OMC à Hong Kong** (13-18 décembre), qui pourrait voir une avancée sur la question de l'AGCS, nous tenons à vous communiquer nos préoccupations toujours très vives à ce sujet en raison de deux facteurs :

- 1- les conséquences du jugement rendu par l'OMC dans le *"US Gambling case"*
- 2- le guide de Commerce international Canada concernant les accords commerciaux

Le jugement rendu par l'Organe de règlement des différends de l'OMC dans le **"US Gambling case"** a prouvé hors de tout doute que le droit de légiférer des élus est menacé par l'AGCS. Ce jugement implique que lorsqu'ils limitent ou interdisent une activité de services, par exemple l'utilisation de pesticides, l'établissement de casinos ou l'incinération de déchets dans des zones urbaines, nos élus sont susceptibles de violer les engagements faits par le Canada dans le cadre de l'AGCS et devront modifier ces lois. Le professeur Steve Charnovitz de la George Washington University Law School en a dit ceci : *« Cette décision est "un précédent terrible". Elle donne raison aux opposants de l'OMC à travers le monde qui disent depuis des années, et je croyais à tort, que l'AGCS est une menace pour les lois intérieures adoptées démocratiquement. ¹ »*

Nous joignons un résumé d'une page expliquant les conséquences de ce jugement ainsi que l'analyse complète (en anglais) d'Ellen Gould, l'une des spécialistes canadiennes les plus reconnues sur le sujet. Nous espérons que vous en prendrez connaissance rapidement et que vous jugerez bon de diffuser cette information à vos membres. Il nous apparaît extrêmement important que les élus se mobilisent sur cette question face à un gouvernement fédéral qui persiste à nier que le droit et la capacité de légiférer puissent être menacés par l'AGCS.

.../2

Concernant le **guide élaboré par Commerce international Canada**, conçu à la demande et avec la collaboration de la Fédération canadienne des municipalités, nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un outil qui a son intérêt et qui fournit de précieuses informations. Toutefois, il nous apparaît miné à la source en raison de l'avertissement spécifiant que ce guide ne constitue « *en aucun cas un avis juridique ni ne reflète la manière dont le gouvernement du Canada interprète les accords auxquels il est partie. Il est recommandé aux autorités municipales de demander, au besoin, des avis juridiques.* » La plus grande vigilance est en effet de mise. Nous craignons que l'adaptation des élus à ce type d'outil aussi technique qu'insuffisant (puisque des avis juridiques sont nécessaires dans la majorité des cas) ne mette en veilleuse un débat public qui s'impose toujours concernant le danger de la primauté croissante des droits commerciaux sur les droits démocratiques et l'importance de maintenir des services publics de qualité pour la cohésion sociale.

Tant l'affaire Telmex au Mexique que le "*US Gambling case*" ont démontré à quel point l'OMC interprète les dispositions de l'AGCS de manière différente de celle des gouvernements centraux, au détriment de l'intérêt public. Ce guide ne permet pas de prendre en compte ces informations cruciales liées aux cas de jurisprudence de l'AGCS et comporte d'importantes lacunes concernant le droit de légiférer, l'accès à la liste révisée des offres du Canada (le site conduit à un résumé) et la menace sur les services publics. Nous vous invitons à prendre connaissance des observations que nous avons formulées à ce sujet dans le document ci-joint.

En terminant, nous espérons pouvoir compter sur un engagement accru de l'UMQ sur ces questions sous votre présidence, à l'instar de ce qui se fait en Europe où vient d'être adoptée la **Résolution de Liège** lors de la première *Convention européenne des collectivités locales pour les services publics face à l'AGCS*, qui se tenait à Liège en octobre.

En vous remerciant de votre attention, recevez, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Me Robert Jasmin

Président

ATTAC-Québec

Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

c.c. Michel Croteau, Directeur général

p.j. *Quelques observations concernant le guide de CIC, Attac-Québec*

Le "US Gambling Case" ou comment l'AGCS menace le droit de réglementer des élus

Lessons from the US-Gambling Case: How the GATS Undermines the Right to Regulate, Ellen

Gould, Canadian Centre for Policy Alternatives

Résolution de Liège

ⁱ BNA WTO Reporter, "WTO Body Rules on Internet Gambling", 8 April 2005